



JULIEN GRATALOUP

ANTOINE REVERCHON

Les chiffres sont impressionnants. Pendant la seule année 2011, le volume de l'information qui a été numérisée dans le monde a atteint 10 puissance 21 octets. Pour les plus fâchés avec les maths, cela signifie un 1 avec 21 zéros derrière: ça s'appelle des « zettaoctets », et cela représente... autant que toute l'information numérisée jusque-là. En 2013, ce volume a été 4,4 fois supérieur! A ce rythme, en 2020, l'humani-

té stockerait 44 zettaoctets de données dans ses ordinateurs, téléphones, tablettes – mais aussi dans ses montres, lunettes, réfrigérateurs, automobiles, puces sous-cutanées, objets de plus en plus bardés de capteurs connectés à Internet. Soit 44 000 milliards de gigaoctets...

Cet univers du big data, ou « données massives » en français, ne servirait pas à grand-chose si celles-ci ne pouvaient être stockées (dans des serveurs de plus en plus grands), transmises (par un débit Internet de plus en plus élevé) et surtout traitées (par des ordinateurs de plus en

plus puissants) – bref: si l'on ne pouvait pas en « extraire de la valeur ». Là encore, les chiffres sont énormes: selon l'institut américain Data Driven Marketing, 156 milliards de dollars ont été tirés de l'exploitation des données personnelles dans le monde en 2012. Un chiffre qui, d'après le cabinet de conseil McKinsey, serait porté à 600 milliards de dollars par an si les entreprises exploitaient toutes les données dont elles disposent.

Garder la tête froide devant une telle manne? Impossible. Des dizaines de rapports, études et séminaires se sont pen-

chés avec gourmandise sur cette « Nouvelle frontière pour l'innovation, la concurrence et la productivité » (titre du rapport McKinsey de juin 2011, devenu le livre de chevet des thuriféraires du big data). Les médias publient des « suppléments big data » payés par la publicité des éditeurs de « solutions logicielles ». Les pouvoirs publics sont sommés de « Faire de la France un champion de la révolution numérique » (titre d'un rapport de l'Institut de l'entreprise, d'avril 2015)...

LIRE LA SUITE PAGE 7